

*Des résidents du Secteur
numéro 8 Arrondissement
numéro 2 de Ouagadougou*

Ouagadougou, le 26 aout 2022

A

*Monsieur le Ministre de
l'Urbanisme des Affaires
Foncières et de l'Habitat
OUAGADOUGOU*

Objet : arrêt des constructions des entrepôts
dans les zones d'habitation
PJ : une clef USB

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'examen de notre requête relative à la transformation des parcelles de notre secteur destiné à usage d'habitation en entrepôts communément appelés magasins pour des usages commerciaux.

Par la présente, nous attirons votre attention sur l'ampleur du phénomène qui commence à créer des tensions entre les résidents et les nouveaux acquéreurs.

Avant la construction de ces infrastructures, nous vivons déjà avec impuissance un calvaire dû à l'occupation anarchique de la voie longeant le chemin de fer et celle du conseil de l'entente. Cette obstruction des voies est un goulot d'étranglement pour les usagers et particulièrement pour les riverains. Les patrouilles nocturnes des FDS sont certes fréquentes mais la peur d'être agressé sur ces lieux hante les esprits.

Monsieur le Ministre, la construction d'un magasin dans une zone d'habitation requiert nous dit-on certaines démarches (changement de destination de la parcelle, les avis des services techniques compétentes). Or dans le cas présent et selon des sources bien renseignées la construction de ces infrastructures commerciales ne respecte pas les consignes recommandées par le ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat. Les arrêts de cinq chantiers en construction par les services de la Direction Générale du contrôle du ministère en charge de l'urbanisme et de la voirie municipale sont des preuves pour étayer ce que nous affirmons.

Monsieur le Ministre, si ces actions ont été bien saluées par les riverains, nous constatons malheureusement que quelque temps après les arrêts des travaux, les constructions reprennent de plus belle car les services de contrôle ne reviennent plus sur leurs pas pour s'assurer de l'effectivité des arrêts des travaux. Il faut encore et encore les signaler de la reprise des travaux pour qu'ils reviennent à nouveau arrêter les constructions.

Malgré ces arrêts répétés des travaux, ces promoteurs ne décolèrent pas outre mesure. Ils continuent avec assurance de violer impunément les textes.

L'idée de prendre des initiatives personnelles pour arrêter les chantiers nous a beaucoup taraudées les esprits. Mais nous craignons de ne pas être compris et surtout d'être en porte à faux avec la loi.

Pour étayer nos propos mentionnés plus haut, nous donnons un exemple parmi tant d'autres de la **Parcelle 18 Lot 33 Section WD Secteur 08.**

En effet dans le courant du mois de janvier 2022, des travaux de construction d'un entrepôt ont démarré sur cette parcelle. Nous avons posé une plainte auprès de Direction Générale du Contrôle de l'Urbanisme et de l'habitat. Des agents se sont déportés sur les lieux pour les constatations d'usage. Après leur constat, nous sommes partis à l'information. Nous avons été informés que le prometteur ne disposait pas d'une autorisation de construire et qu'il promet d'arrêter son chantier. Mais à notre grande surprise les travaux se poursuivaient de plus belle. Nous avons encore signalé la Direction de contrôle qui a fait arrêter les travaux. En mars 2022, le prometteur a repris les travaux. Cette fois ci nous nous sommes tournés vers la Voirie Municipale de Ouagadougou qui est venue arrêter les travaux. Dans le mois de juillet les travaux ont repris. La Voirie, informée, a encore fait arrêter les travaux. Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, le prometteur a trouvé une astuce qui consiste à construire de nuit loin des regards.

La question que nous nous posons est la suivante ;

Pourquoi les services de contrôle du ministère de l'urbanisme et ceux de la Voirie n'exécutent-ils pas le protocole existant et qui est applicable dans ces cas de figure ? Car nous restons persuadés que si ce protocole était mis en branle face à l'incivisme répété de ces bailleurs, les constructions des entrepôts sur les parcelles d'habitation aurait cessé.

Monsieur le Ministre, les magasins déjà construits dans les zones d'habitation nous posent d'énormes soucis. En plus de la dangerosité de certains produits stockés, il y a l'encombrement des voies (six mètres) par les gros camions lors de leurs déchargements et rechargements. Ces activités occasionnent en même temps des nuisances diverses (sonores olfactives...). Ces activités sont encore exacerbées lorsqu'elles se déroulent pendant la nuit. Des incidents ont même eu lieu à certains endroits lors des manœuvres de camions causant des dommages de certaines habitations voisines. Fort heureusement, il n'y a pas eu de victimes jusqu'à présent. Las de ces situations, des riverains ont entrepris des actions visant à interdire l'accès de gros porteurs dans certains six mètres.

Monsieur le Ministre, où voulez-vous qu'on aille si d'aventure tout notre secteur venait à être transformé en zone commerciale ?

Au vu de ce qui précède et pour anticiper à d'éventuelles situations conflictuelles, nous demandons que des mesures règlementaires soient prises dans le sens de :

- arrêter la construction des entrepôts (magasins) dans nos zones d'habitation ;
- sanctionner les promoteurs recalcitrants conformément aux textes en vigueur,
- autoriser les riverains à prendre des initiatives pacifiques pour empêcher toute construction de magasin dans le secteur avant l'intervention des autorités compétentes ;
- vérifier les autorisations de construire des magasins déjà construits ;
- inspecter les marchandises déjà stockées dans les magasins ;
- règlementer l'accès de nos six mètres aux gros porteurs

Monsieur le Ministre, nous osons croire que si ces mesures étaient appliquées, elles dissuaderaient les plus récalcitrants des promoteurs.

Dans l'espoir que des mesures urgentes et idoines soient prises pour éviter le pire dans notre secteur, nous vous prions de recevoir monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

NB : nous avons déjà adressé une correspondance à ce sujet à l'ancien Maire de l'Arrondissement numéro 2 de Ouagadougou le 20 mars 2020. Mais nous n'avons pas eu de suite. Nous avons également invité la Rtb a consacré un dossier sur le sujet en 2020. Le documentaire a été réalisé. Malheureusement toutes ces

initiatives sont restées vaines car les constructions des entrepôts se poursuivent

Pour les résidents ont signé : Les représentants

Voire annexe.

Ampliatiions

- *PDS Commune de Ouagadougou*
- *PDS Arrondissement no 2 de Ouagadougou*

Annexe : Liste des représentants

| N° | NOM | Prénom(s) | Contacts | Signature |
|----|-----------|---------------|----------|-----------|
| 1 | KABORE | Éric | 76575978 | |
| 2 | CISSOKO | Sékou | 76453087 | |
| 3 | BAZIEMO | Lazare | 76653211 | |
| 4 | TRAORE | Issouf | 79409867 | |
| 5 | KABORE | Saydou | 78982117 | |
| 6 | DIALLO | Adama | 78852011 | |
| 7 | BADO | Yanick | 69691709 | |
| 8 | OUMZANGA | Pascal | 76593713 | |
| 9 | KEITA | Alpha | 57782956 | |
| 10 | TRAORE | Fatogma | 69691069 | |
| 11 | OUEDRAOGO | Jean Bosco | 78856552 | |
| 12 | BAYALA | Pierre | 75576457 | |
| 13 | IDO | Serge Olivier | 76646000 | |
| 14 | TRAORE | Oussené | 76613368 | |
| 15 | BARRY | Alassane | 70726589 | |
| 16 | OUEDRAOGO | Aly | 76807868 | |
| 17 | TRAORE | Arouna | 79030232 | |
| 18 | DIAKITE | Moussa | 70505258 | |
| 19 | KIENTEGA | Léon | 76687400 | |
| 20 | BASSOLE | Inoussa | 78214607 | |